

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE),

Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Franck BOUSQUET, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

14- 11 Avril 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DOMAINE CULTURE - 2017

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 30 mars 2017,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations culturelles dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2016	Montant 2017
ASSOCIATIONS DOMAINE CULTURE		
AFRIKISSI ASS.	1 000 €	1 000 €
ARENE THEATRE ASSOCIATION	15 000 €	15 000 €
ART EN BULLE	3 500 €	4 000 €
ASSO MOISSAC METIERS ART ET DE C	4 000 €	5 000 €
CAMERA CLUB MOISSAGAIS	800 €	800 €
CHORALE LOU GRIFFOUL	500 €	500 €
CLUB LOUS AINATS DE LA GALASPO	800 €	800 €
CLUB PASTEL MUSIQUES DANSES EN OCCITANIE	0 €	0 €
CONTES ET LEGENDES AU FIL DES SAISONS	0 €	500 €
CREATION RADIO D OC ASSOCIATIO	1 300 €	Pas de demande
DANSE LOISIRS ASSOCIATION	4 000 €	3 500 €
LA BOBINE ASSOCIATION	2 000 €	3 000 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	2 000 €	2 000 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE ASSO	1 000 €	1 000 €
LES MARINS DE MOISSAC ASSO	1 500 €	1 500 €
LOS CAMINAIRES MOISSAGUESE ASSO	400 €	Pas de demande
LOS ESTUFLAIRES GPE ANIM CAYLUS	0 €	Pas de demande
MEMOIRE ET PATRIMOINE MOISSAC	4 000 €	4 000 €
MOISSAC ASTORGA ASSOCIATION	1 000 €	1 000 €
MOISSAC DANSE	500 €	750 €
MOISSAC OCCITANIA ASSOCIATION	800 €	600 €
ORGANUM	12 000 €	10 000 €
POUR UN MUSEE FIRMIN BOUISSET	1 000 €	1 000 €
REEL ASS.	500 €	800 €
TEMPS D IMAGES ASSOCIATION	0 €	200 €
THEATRE AMATEUR DE MOISSAC	700 €	700 €
UNION PHILATELIQUE MOISSAGAISE	500 €	500 €
UNIVERSITE POPULAIRE DE MOISSAC	0 €	Pas de demande
TOTAL	58 800 €	58 150 €

Pour copie conforme
Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :